

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 31 mars 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Paul TERRENNE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-2-31

**OBJET : LOCATION DE 2 TONDEUSES NEUVES SUR 5 ANS
AVEC ENTRETIEN ANNUEL
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Etaient présents :

TERRENNE Jean Paul, Monsieur DELACHOUX Jean-Paul, Monsieur RENAUD Olivier, (pouvoir donné à Jean-Paul TERRENNE), Madame FILLATRE Francine, Monsieur DELFARIEL Eric, Monsieur BENOIT Pascal, Monsieur DOUSSON Bruno, Monsieur RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Monsieur Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, Monsieur Guy MERIEL et BOYER Serge,

Absents excusés :

Monsieur BAYLET Jean Michel.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

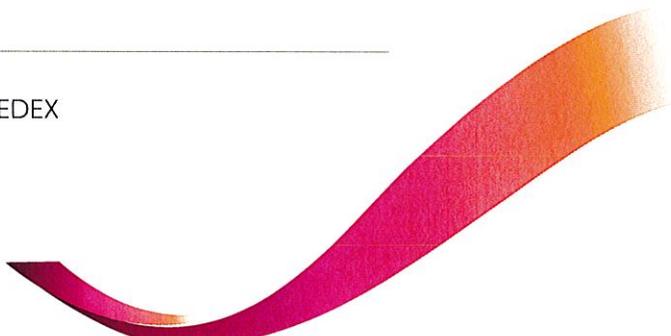
Madame Christiane LECORRE a été désignée secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2022D1-1-2-31

**OBJET : LOCATION DE 2 TONDEUSES NEUVES SUR 5 ANS AVEC
ENTRETIEN ANNUEL
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne la location de 2 tondeuses neuves sur 5 ans avec entretien annuel, dont la date de remise des offres était fixée au 11 mars 2022 à 12h00.

Le marché est décomposé en 2 lots.

La Commission des Plis s'est tenue le 28 mars 2022 pour le jugement des offres.

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60 %
2 – Valeur technique	25 %
2.1 – Qualité technique du matériel et conformité vis-à-vis des normes en vigueur	15 %
2.2 – Assistance technique, maintenance, entretien	10 %
3 – Délai de livraison	10 %
4 – Barème de restitution – Grille	5 %

LOT 1 : TONDEUSE À FAIRWAY

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
DUPUY	40500 - AURICE
SOLVERT	78371 - PLAISIR

Au vu du rapport d'analyse des offres, la variante du candidat Dupuy obtient la meilleure note son prix n'étant pas le moins disant mais son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant annuel H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	DUPUY	12 940.06€ comprenant la location et l'entretien (variante)
2	DUPUY	12 160.06€ comprenant la location et l'entretien (offre de base)
3	SOLVERT	18 283.00€ comprenant la location et l'entretien

LOT 2 : TONDEUSE À GREEN

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
DUPUY	40500 - AURICE
SOLVERT	78371 - PLAISIR

Au vu du rapport d'analyses des offres, le candidat SOLVERT obtient la meilleure note, son prix n'étant pas le moins-disant mais son mémoire répondant parfaitement au besoin. En effet, concernant les délais de livraison du matériel, l'entreprise s'engage à mettre à disposition une tondeuse de substitution dès la notification du contrat en attendant la livraison de l'autre dont le délai est de 12 mois.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant annuel H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	SOLVERT	10 018,00 €
2	DUPUY	8 119,36 €

En conséquence, le Président propose :

- **pour le lot 1 – TONDEUSE A FAIRWAY** : d'attribuer le marché au candidat DUPUY pour la variante qu'il a proposée avec les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 2 – TONDEUSE A GREEN** : d'attribuer le marché au candidat SOLVERT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- **pour le lot 1 – TONDEUSE A FAIRWAY** : d'attribuer le marché au candidat DUPUY pour la variante qu'il a proposée avec les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 2 – TONDEUSE A GREEN** : d'attribuer le marché au candidat SOLVERT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 6 avril 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 7 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

11 AVR. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales le

11 AVR. 2022

AR Préfecture

Location de 2 tondeuses neuves sur 5 ans avec entretien annuel ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220406-2022D1_1_2_31-DE

Numéro d'acte : 2022D1_1_2_31

Date de décision : 06/04/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2022d1-1-2-31 -Location de 2 tondeuses neuves sur 5 ans avec entretien annuel - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES .pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 11/04/2022 16:01:44

Date de réception de l'AR : 11/04/2022 16:01:56